



Règlement du Concours d'éloquence

Préambule

A l'occasion du Joli Mois de l'Europe, le Concours d'éloquence a pour objectif d'amener les jeunes à construire ensemble une réflexion autour du rôle et de la place de l'Europe dans leur avenir.

Dans un contexte d'interrogations sur l'évolution de notre société face à la crise sanitaire actuelle et aux divers enjeux (climatiques, sociétales, sociaux-économiques ...) auxquels elle doit faire face, et également à l'impact sur la génération future, ce concours donne l'opportunité aux jeunes de défendre leur vision de l'Europe au moment où la Commission européenne va lancer la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Article 1 : Généralités

Le concours d'éloquence est organisé par les membres du « [groupe Europe](#) » de la Conférence Permanente des Relations Internationales (CPRI), animée par la Région Centre-Val de Loire.

Ce groupe rassemble des acteurs volontaires du territoire régional ayant un intérêt pour les questions européennes et souhaitant mettre en commun leur action pour plus de visibilité pour le citoyen.

Article 2 : Public

Ce concours est ouvert aux **jeunes de 15 à 25 ans**.

Il présente **deux catégories** d'âges : les 15-18 ans et les 19-25 ans.

Ce concours doit être présenté par un **groupe mixte de 2 à 4 jeunes**, de la même catégorie d'âges, en respect de la parité et sans discrimination de la non-binarité.

Article 3 : Candidature

La candidature est à **déposer par une structure** présente en Centre Val de Loire qui a pour rôle de représenter le groupe de jeunes : Etablissement d'enseignement secondaire ou supérieur, structure de jeunesse ou d'éducation populaire, association.

La candidature est à déposer pour l'une de deux catégories d'âges : 15-18 ans et 19-25 ans. Une même structure peut déposer plusieurs candidatures pour différents groupes de jeunes.

Un représentant de la structure (salarié ou bénévole) devra encadrer le groupe de jeunes qui réaliseront le concours.

La structure veillera au respect de l'âge des jeunes. Elle devra, également, s'assurer de l'accord sur le droit à l'image et d'auteur pour l'ensemble des participants à l'exposé, ainsi que de la demande de consentement des participants au traitement de leurs données personnelles nécessaires à l'organisation du concours (*présent dans les documents à fournir pour l'inscription listés à l'article 11 du présent règlement*).

La participation au présent concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel.

Article 4 : Sujet

Le groupe de jeunes devra répondre à la question suivante :

Quel rôle l'Europe peut-elle jouer pour votre avenir et celui de votre génération ?

Cette problématique peut être déclinée autour d'un sujet ou d'un domaine inspirant pour les jeunes en lien avec l'Europe, par exemple sur la jeunesse, le climat, l'égalité des genres,

la santé, l'emploi, l'inclusion, les migrants, la culture, l'avenir professionnel, l'échange culturel, l'environnement...

Article 5 : Déroulement du concours

Dépôt de la candidature pour la pré-sélection – Envoi d'une production orale sous format vidéo

Une pré-sélection des candidats est réalisée sur la base d'une production orale sous format vidéo dans laquelle les candidats devront réaliser la présentation de leur exposé final.

La vidéo ne doit pas excéder **2 minutes**.

L'objectif est de départager les candidats sur la qualité de leur expression orale et sur les grandes lignes de l'argumentation, sa cohérence et l'originalité de son angle d'étude avec le sujet du concours. En cas de non-respect du sujet, la candidature ne pourra être présélectionnée pour la finale.

Cet exercice devra respecter les mêmes conditions que l'exposé final (voir article 6 du présent règlement).

Après l'envoi, aucune modification ne pourra être apportée aux productions.

Pré-sélection des candidatures

L'équipe organisatrice du Concours sélectionnera 6 candidatures (3 groupes pour chacune des deux catégories) parmi toutes celles reçues conformément à la procédure ci-dessus.

Une liste complémentaire sera également établie pour pallier d'éventuels abandons.

En fonction du nombre et de la qualité des candidatures reçues, l'équipe organisatrice se réserve par ailleurs le droit de modifier le nombre de candidats sélectionnés pour la finale.

L'ensemble des candidatures seront informées des résultats de la pré-sélection par courriel au plus tard le 21 mai 2021.

Finale du concours d'éloquence – Présentation de la plaidoirie en direct avec une diffusion sur Internet

La finale aura lieu **le dernier week-end de mai** (le jour et l'heure seront précisés au plus tard au moment de la pré-sélection).

Les candidatures retenues à l'issue de l'étape de pré-sélection sont invitées à présenter leur plaidoirie lors de la finale. La présentation devra être en cohérence avec celle réalisée lors de la phase de pré-sélection. Le non-respect entraînera la disqualification de la candidature.

Le jour de la finale, les candidats prononceront leur plaidoirie en direct avec une diffusion sur Internet. En fonction des conditions sanitaires, le concours se réalisera en présentiel ou en virtuel ou en mode mixte. Également, si les conditions sanitaires ne permettent pas la réalisation des plaidoiries en direct, elles s'effectueront au moyen d'une vidéo.

L'ordre de passage sera tiré au sort et communiqué en amont du concours.

L'exposé attendu doit avoir une durée **de 5 minutes**. Les candidats seront jugés sur la qualité de l'argumentation développée, leur force de conviction, le dynamisme de leur discours, ainsi que le respect du temps de parole.

Délibération du jury

Après délibération, le jury désignera les lauréats pour les deux catégories (1^{er} prix, 2^e prix, 3^e prix). En cas d'éventuels ex-æquo à l'issue de l'attribution des points pour le 1^{er} prix, le jury statuera en se basant sur la 1^{ère} vidéo transmise pour la pré-sélection des candidatures afin de départager les candidats.

Le jury est souverain dans la désignation des lauréats du concours. Les résultats du concours sont donnés après le passage de l'ensemble des candidatures, la remise des prix clôturant la finale.

Toute absence d'un candidat ou tout retard entraîne sa disqualification.

Article 6 : Exposé pour la finale du concours d'éloquence

L'exposé doit être réalisé par un **groupe mixte de 2 à 4 jeunes**, de la **même catégorie** d'âges, en respect de la parité et sans discrimination de la non-binarité.

L'exercice oratoire préparé doit durer **5 minutes sous forme libre** : discussion, dialogue saynète, discours argumentée, entretien, interview, laissant la place à la créativité tout en restant sur un exercice oratoire faisant intervenir l'ensemble des jeunes du groupe de manière équilibré.

L'exposé doit **répondre à la question du sujet** (*voir article 4 du présent règlement*).

Les candidats ont la possibilité de disposer de leurs notes pour l'exposé. Ils ne peuvent s'aider d'aucun autre accessoire. L'exposé ne doit pas être lu.

Avant le début de l'exposé, l'équipe organisatrice annonce simplement le nom du groupe et le titre de l'exposé, puis lance le chronomètre au premier mot de l'exposé.

Article 7 : Critères d'évaluation

Afin d'évaluer les discours des candidats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- La qualité de l'expression orale. Ceci inclut le vocabulaire employé mais aussi l'intonation, l'aisance, l'expression, l'utilisation des supports écrits, la diction.
- La qualité de l'argumentation. Ceci inclut la capacité de convaincre mais aussi les idées, l'approche, la réflexion, les exemples, le respect du sujet, la clarté des propos.
- La présentation : Ceci inclut l'attitude face au jury, le respect de temps de parole et la gestuelle

Le jury est souverain en sa décision au terme d'une délibération secrète. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

Article 8 : Jury.

Le jury sera composé de 7 membres : Un journaliste, de deux jeunes, un représentant de la Région Centre-Val de Loire, du Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, et des institutions européennes (Commission européenne ou Parlement européen).

Article 9 : Equipe organisatrice

Elle est composée de membres du groupe Europe de la CPRI. Elle dirige le déroulement de l'événement et veille au respect du temps et du règlement.

Article 10 : Récompenses.

Des récompenses et une certification seront remises à l'issue du concours pour l'ensemble des candidats.

Des lots seront attribués pour les 3 groupes lauréats pour chacune des deux catégories, présélectionnés pour la finale.

- 1^{er} prix : une enceinte Bluetooth,
 - 2^{ème} Prix : des écouteurs Bluetooth,
 - 3^{ème} prix : une montre connectée,
- Avec un livre sur le thème de l'Europe,

Article 11 : Inscription

La structure candidate doit transmettre **pour valider sa candidature** les éléments suivants, dûment complétés, datés et signés : (*téléchargeable sur le site <http://www.europecentre-valdeloire.eu>*)

- La **fiche de renseignement**,
- **Pour chaque mineur** : L'accord du représentant ou du tuteur légal avec le consentement du jeune et son accord sur le droit à l'image et d'auteur,
- **Pour chaque majeur** : L'accord sur le droit à l'image et d'auteur,
- La **vidéo de 2 minutes** pour la pré-sélection,

La transmission de ces éléments **tient lieu d'inscription au Concours**.

La vidéo ne pourra être transmise qu'à la condition que la fiche de renseignements et les consentements des jeunes soient complétés et transmis.

Ils doivent être transmis au plus tard le **lundi 17 mai 2021 INCLUS** à l'adresse suivante : interneteuropeocentre@centrevaldloire.fr

Indiquer dans l'objet du mail : Concours d'éloquence du JME 2021 – Nom de la structure – Nom du groupe

Les documents doivent être transmis sous format PDF ou scannés (faisant bien apparaître les signatures)

Les éléments peuvent être transmis via un outil d'envoi de fichiers volumineux facile d'accès.

Concernant la vidéo, elle doit être réalisée avec un logiciel utilisable par tous.

Article 12 : Droits d'images et d'auteurs.

En signant ce règlement, les candidats acceptent que le texte de leur discours, leur enregistrement sonore, les vidéos ou encore les photos prises puissent faire l'objet d'une communication uniquement à des fins promotionnelles par les organisateurs dont la Région Centre-Val de Loire.

Si les candidats ou le jury ne souhaitent pas apparaître sur les photos et vidéos, il faudra le signaler dès l'inscription à l'organisation.

Article 13 : Réclamations

L'inscription au concours emporte d'emblée l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler ce concours, de disqualifier des candidats si des événements l'imposent et de modifier le présent règlement.

Article 14 : Droit d'accès et de rectification.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats au concours d'éloquence disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.

Contact

Sandrine FREMINET, *Chargée de mission « Citoyenneté européenne et solidarité internationale »* - E-mail : sandrine.freminet@centrevaldloire.fr

Adresse d'inscription

interneteuropeocentre@centrevaldloire.fr